

s'étonner de les trouver « *faits autrement que les autres* », et ils inventent cent motifs imaginaires pour expliquer les désordres que leurs organes doivent offrir à l'expert. « L'un se dit anciennement opéré de tumeurs hémorroïdaires, de fistule; l'autre a eu les cuisses démisées: il est obligé pour éviter les gerçures de se faire des onctions qui ont pu élargir l'anüs. Un troisième est sujet à une irritation locale qui l'oblige à de fréquents bains de siège, à l'usage de remèdes quotidiens qui auraient pu amener un relâchement. » Est-il nécessaire de dire le cas que l'on doit faire de pareilles allégations, et d'indiquer comment le médecin légiste pourra en faire justice, soit qu'elles n'aient absolument aucun prétexte, soit qu'elles reposent sur quelque circonstance particulière, telle qu'une opération ancienne ou une infirmité réelle, dont il sera facile de faire la part et d'apprécier le caractère et la véritable origine?

« Il est aussi une prétention très-ordinaire chez les pédérastes et sous laquelle ils s'efforcent de dissimuler leur goût dépravé: c'est l'amour des femmes. Les uns allèguent leur état de légitime mariage, les autres se donnent des maîtresses: ils ne manquent pas d'énumérer avec affectation les maladies qu'ils ont gagnées avec des femmes. Mais ces justifications vaines, engendrées par la croyance très-générale que les rapports sexuels sont incompatibles avec les habitudes contre nature, tombent devant les faits nombreux et constants qui nous ont montré ce vice honteux chez des hommes mariés et chez des individus associés à des femmes de mauvaise vie. »

Nous avons tâché de n'omettre aucun des faits intéressants que Tardieu a consignés dans ses recherches si ingénieuses, si neuves et si exactes. Il n'a reculé devant aucun trait de la dégradation morale, et il s'est mis à la recherche de la constatation scientifique avec une résolution et un dévouement qui l'honorent. Plusieurs passages de ce sommaire exposé auront sans doute soulevé le dégoût; mais que l'on veuille bien se rappeler cette comparaison heureusement si pleine de vérité: *La science est comme le feu, elle purifie tout ce qu'elle touche.*

#### X. — LE SAPHISME

Après avoir tracé les turpitudes de la pédérastie, nous n'avons pas épuisé tous les vices honteux. Continuons donc en étudiant le saphisme ou tribadisme.

Le saphisme est « la friction du clitoris exercée par la langue et accompagnée de succion »; bien qu'universellement répandu et connu depuis la plus haute antiquité, presque tous les livres de médecine légale le passent sous silence. Dans Hofmann on le trouve signalé en quelques mots et le professeur viennois ajoute dans une note, que « le docteur Fischer, médecin distingué de la maison de correction de Saint-Georges, rapporte qu'il n'est pas rare de voir des jeunes filles, habituées aux plaisirs sexuels, établir des relations dans la maison même, et satisfaire leur passion, aussitôt qu'une occasion se

présente. Leur passion est étonnamment exaltée et elles éprouvent toutes les souffrances de l'amour et de la jalousie, comme cela arrive entre personnes de sexe différent ».

Dans des leçons récentes « *sur les déformations vulvaires et anales* », M. le docteur Martineau, médecin de l'hôpital de Lourcine, fait l'histoire du saphisme; il en décrit les conditions étiologiques, les lésions qui en résultent. En lisant ces lignes, qu'il est indispensable au médecin légiste de connaître, on se demande, comme pour une certaine classe de pédérastes, si les sujets observés ne sont pas atteints d'une véritable inversion des impressions génésiques, s'il n'y a pas chez eux une anomalie analogue à l'inversion splanchnique?

En effet, une observation « a trait à une jeune femme qui, quelques années avant son mariage, avait une amie avec laquelle elle se livrait au tribadisme. Quelque temps après son mariage, ne pouvant résister à l'amour qu'elle portait à son amante, elle imposa, pour ainsi dire, à son mari l'obligation de vivre avec elle et de former ainsi un ménage à trois ». Dans une autre observation, « il s'agit d'une femme mariée, d'une trentaine d'années, mère de plusieurs enfants, qui, soit par crainte d'avoir encore des enfants, soit parce que le coït ne lui procure plus aucune satisfaction sensuelle, exige de son mari l'accomplissement du saphisme deux ou trois fois en vingt-quatre heures »... D'autres fois « ce sont des hommes dont les ardeurs génésiques sont plus ou moins abolies et qui cherchent à les exciter en éveillant chez la femme de fortes sensations voluptueuses. Pour obtenir ce résultat, ils n'hésitent pas à recourir à des mercenaires. Aussi les voyez-vous après un joyeux souper, conduire leur compagne dans des maisons spéciales, pour les soumettre au saphisme, et développer ainsi chez celle qui, le plus ordinairement, ignorait cet acte, une passion génésique qu'elle sera d'autant plus portée à satisfaire, qu'elle y aura puisé une sensation voluptueuse plus considérable. » Enfin, l'auteur nous fait voir le rôle des maisons publiques dans l'extension du saphisme. Une lettre adressée par une femme de Saint-Lazare à une de ses amies « nous montre l'ascendant qu'une tribade peut exercer sur une autre. A la suite d'une scène de jalousie survenue à propos d'une troisième femme et dont il est question dans les premières lignes, la femme soupçonnée engage son amie à se faire inscrire avec elle sur les registres de la police et à entrer dans une maison publique, afin de ne pas se quitter et de vivre continuellement ensemble.

« De cette manière, ajoute-telle, aucun soupçon de jalousie ne pourra survenir entre nous et nous vivrons heureuses. La réponse, chose à peine croyable, contenue dans une lettre des plus érotiques, montre que le consentement ne s'est pas fait attendre. »

Dans les maisons publiques, les matrones favorisent ces liaisons, car le couple tribade ne profite pas des jours de sortie et dépense dans la maison l'argent gagné pendant la semaine.

Un point qui intéresse davantage le légiste, c'est que « l'enfance n'est malheureusement pas exempte des dégradantes pratiques dont il est question. Il

existe des petites filles de dix à quinze ans qui courent les brasseries de femmes sous prétexte de vendre des fleurs, et qui sont bien connues pour leurs manœuvres saphiques, qu'elles exercent pour un prix plus ou moins élevé. Ces malheureuses enfants, le plus souvent jolies, avec leurs yeux cernés, ont une assurance d'allures précoce, un langage, dont les réparties audacieuses, parfois obscènes, leur donnent un aplomb cynique qui contraste péniblement avec leur âge et qui les caractérise. On voit ces précoces et infortunés agents de la prostitution du saphisme, circuler le soir très tard, dans les cafés, sur les boulevards, dans les bals publics, en bande de trois ou quatre, et offrant de petits bouquets. Elles ont ordinairement derrière elles des individus un peu plus âgés qui les surveillent et les préviennent des approches de la police, tandis qu'elles vont faire leurs offres de service aux femmes aussi bien qu'aux hommes. »

« Les déformations vulvaires dues au saphisme sont caractérisées par une élongation de tout l'organe clitoridien, par un aspect ridé, flasque, du fourreau qui se détache en partie du gland. Celui-ci est en partie découvert; il est volumineux et turgescence. Ces caractères appartiennent à la friction clitoridienne. Par le fait de la succion, quelques-uns d'entre eux sont plus accusés; quelques autres qui n'existaient pas se développent. C'est ainsi que la proéminence du clitoris est plus marquée, que tout l'organe est plus proéminent; aussi fait-il saillie entre les grandes lèvres. Le capuchon surtout est volumineux: il se détache complètement du gland clitoridien qu'il laisse la plupart du temps à découvert. Il est légèrement remonté en haut, formant ainsi, au-dessus du gland, un repli saillant comparable à un casque. En même temps, son bord libre est plus épais, la consistance en est plus ferme. Les freins du clitoris, replis formés par le dédoublement de l'extrémité antérieure des petites lèvres, sont plus accusés, plus saillants, plus épais; ils ont plus de consistance. Ces modifications d'aspect, de structure, s'observent parfois jusqu'à deux ou trois millimètres plus bas sur le bord libre des petites lèvres. Le gland est très développé, très saillant, et, tout en étant allongée, son extrémité est renflée. Son diamètre transversal est augmenté; il est légèrement aplati sur les bords, saillant et un peu bombé à sa partie médiane; en un mot, il est en massue et son aspect rappelle la déformation qu'il subit dans la masturbation par le frottement des cuisses. Sa coloration est rouge intense, parfois violacée; sa turgescence est presque constante, alors surtout que le saphisme est journalier, et qu'il s'accomplit plusieurs fois en vingt-quatre heures. »

Tels sont les principaux traits du saphisme, et dans cette description, nous avons constamment laissé la parole à M. Martineau, parce que, s'il est vrai que les pratiques qu'il décrit sont anciennes et connues dans tous leurs détails des médecins et des magistrats, les déformations qu'il donne comme caractéristiques n'ont pas encore pris place en médecine légale. Elles doivent donc être connues et recherchées, elles doivent être critiquées et défendues, c'est le seul moyen d'en savoir la juste valeur, et l'on ne doit pas oublier en attendant que mieux vaut quelquefois ignorer la vérité, que commettre une erreur.

## XI. — RAPPORTS CONTRE NATURE AVEC DES ANIMAUX

Le médecin légiste, heureusement, n'a presque jamais à constater de pareilles monstruosité. En effet, quand la justice intervient, c'est qu'il y a flagrant délit. Dans le cas contraire, il faut chercher sur l'animal et sur l'accusé les traces du rapprochement. Hoffmann raconte avoir été interrogé par la justice. Il s'agissait d'une chèvre trouvée morte le matin devant la porte d'une étable. Le propriétaire prétendit avoir constaté, en découplant la chèvre, que les parties génitales externes étaient couvertes de sang et les os du pubis séparés l'un de l'autre. Il accusa un berger, mais le médecin expert ne trouva aucune raison pour admettre que cette opinion fût fondée.

Le même auteur signale plusieurs faits de rapprochement entre femmes et animaux masculins. Il cite Pfoff qui rapporte avoir, dans une expertise, trouvé sur le pubis d'une jeune domestique, un poil noir de chien, tout à fait semblable à ceux du grand chien noir avec lequel la fille s'était enfermée. Un examen microscopique permit de découvrir des spermatozoïdes accolés aux poils du pubis de la domestique.

## XII. — L'INCESTE. — DÉGÉNÉRESCENCE DES PRODUITS INCESTUEUX

Trousseau déplorait les mariages consanguins, et il rapportait les exemples les plus saisissants, au point de vue de la dégénérescence de la race. Il avait surtout rencontré des épileptiques, des impuissants et des spermatorrhéiques chez les enfants issus de cousins germains. M. le docteur Héliot, dans un travail extrêmement recommandable, a inséré six observations très probantes, que je lui avais communiquées<sup>1</sup>. Les enfants provenant de ces consanguins présentaient les tares les plus fâcheuses.

Une autre question qui n'a point encore été étudiée, s'impose en ce moment: je veux parler de l'inceste. Or, qu'est-ce que l'inceste, si ce n'est la plus haute expression, le dernier terme de la consanguinité?

Des circonstances de l'ordre le plus exceptionnel m'ont permis, depuis dix-huit ans, de recevoir ou de provoquer les plus terribles confidences, soit au dépôt de la préfecture de police, soit à l'infirmerie spéciale des aliénés près le dépôt. Je suis donc en mesure de rapporter des observations d'inceste, qui sont peut-être plutôt des monstruosité sociales que des faits médico-légaux. Toutefois, il importe que le médecin légiste soit préparé à tout et qu'il sache une fois de plus que, dans sa profession, il est exposé à tout voir, à tout entendre, à tout constater, et qu'il doit souvent enfoncer plus d'une particularité choquante, insolite ou criminelle, dans le plus silencieux mutisme.

1. Héliot. — Contribution à l'étude de la consanguinité. — Paris, 1875, p. 62.

OBSERVATION LXXIII. — Le père et la fille. — Trois enfants.

La fille Amanda V., âgée de dix-neuf ans, est depuis trois ans la maîtresse de son père, âgé de cinquante-six ans, veuf, boiteux, d'un caractère extrêmement violent. Elle n'a jamais osé s'enfuir, tant elle avait peur de rencontrer son indigne père et d'être tuée par lui. Elle est d'ailleurs d'un tempérament lascif et elle se fait très fréquemment des attouchements obscènes. Elle est presque jolie, mais pâle et déjà fanée. Elle a eu trois enfants, dont deux sont morts en bas âge de convulsions. Le troisième vit, a un pied bot, et a été confié à l'Assistance publique.

Amanda V. n'a fait connaître son genre de vie qu'à la suite de l'arrestation de son père, détenu au dépôt de la préfecture sous une grave inculpation.

OBSERVATION LXXIV. — Les frères et la sœur. — Un enfant.

Marie C., âgée de seize ans, ouvrière fleuriste, a été déflorée à treize ans par Victor C., son frère aîné, aujourd'hui soldat en Afrique, qui avait longtemps couché auprès d'elle, sur un matelas à terre, au milieu de trois autres frères et sœurs. Après le départ de Victor C., elle débaucha son frère Ernest C., âgé de dix-sept ans et demi, qui résista d'abord et ne consentit à recevoir que d'ignobles embrassements. Un commerce sexuel régulier s'établit peu de temps après. Une grossesse est survenue. L'enfant est idiot.

Marie C., est actuellement fille publique. Elle a été déjà atteinte deux fois de délire alcoolique.

OBSERVATION LXXV. — La mère et le fils. — Un seul rapport sexuel. — Masturbation réciproque.

L'assassin T., âgé de vingt ans, fils naturel d'une fille T., âgée de trente-cinq ans, fut atteint d'une fièvre typhoïde à l'âge de dix-sept ans et partagea, à cette occasion, le lit de sa mère. Pendant sa convalescence, il se leva plusieurs fois dans la nuit, alluma une lumière, découvrit et examina le corps de sa mère, profondément endormie; il se jeta une fois sur elle et assouvit sa passion criminelle. La fille T. gronda très doucement son fils, se refusa désormais à accomplir le coït avec lui, mais consentit à lui faire des attouchements obscènes et reçut de lui les plus infâmes caresses. Ces relations durèrent trois mois.

L'assassin T. s'est suicidé. Sa mère a changé de nom.

OBSERVATION LXXVI. — La sœur et le frère. — Excès sexuels pendant deux ans. — Mort du frère. — Folie chez la sœur.

Joséphine \*\*\*, âgée de quinze ans et demi, appartenant à une famille honorable et vivant dans une grande aisance, à la campagne, sort de pension. Elle est d'une constitution très robuste, déjà polysarcique, exaltée, extravagante, absurde, dépravée, mais elle ne délire pas. Elle ne tarde pas à tenir à son frère, très faible d'esprit.

âgé de dix-sept ans, des propos obscènes, à se découvrir devant lui, à terre, sur le gazon, au fond d'un jardin très touffu, et à lui faire des attouchements lubriques. Pendant deux ans, ils commettent ensemble, jour et nuit, les plus grands excès sexuels, sans que la famille s'aperçoive de quoi que ce soit et sans que les domestiques n'aient révélé un seul mot d'une situation qu'ils étaient loin cependant d'ignorer.

Le jeune homme meurt d'une fièvre typhoïde. Huit jours après la jeune fille fait une tentative de parricide, est conduite à Paris et internée dans une maison de santé. Elle était atteinte de délire maniaque.

OBSERVATION LXXVII. — La sœur et le frère. — Excès sexuels. — Grossesse. — Folie.

Madame X., âgée de trente-trois ans, mariée depuis dix ans, sans enfants, un peu obèse, jalouse, romanesque, se disant dégoûtée de la vie, peu intelligente, emportée, impulsive, incapable de s'occuper sagement à quoi que ce soit, tendant des pièges à son mari et le souffletant, non-hystérique, n'ayant aucune retenue dans ses paroles et dans ses actes, ouvrant sa fenêtre et se montrant volontiers la poitrine nue, ne délirant jamais à proprement parler, proclamant sans cesse sa complète intégrité d'esprit, reçoit tout à coup chez elle, après la perte pour la France de l'Alsace et de la Lorraine, un jeune frère, âgé de dix-huit ans, qu'elle avait très peu connu jusque-là.

Elle le comble aussitôt de tendresses choquantes, le séduit et devient pour lui la plus tyrannique des maîtresses, jusqu'à ce que, abreuvé de dégoût et exténué de fatigue, le jeune homme prenne la fuite et s'engage dans un régiment d'artillerie, et que la malade, tirant vanité de ses écarts incestueux, ait fait maintes fois à son mari la description enflammée de ce qu'elle appelait « ses nuits d'amour » et qu'une séparation de corps, basée sur des griefs supposés, soit enfin intervenue.

Madame X., qui n'avait plus de relations avec son mari, était enceinte. Elle a eu un enfant idiot. Elle est devenue folle.

OBSERVATION LXXVIII. — La mère et le fils. — Libertinage le plus licencieux. — Grossesse. — Fuite à l'étranger.

Une dame titrée, âgée de trente-neuf ans, fort jolie encore, d'une intarissable loquacité et d'un cynisme pathologique, déclare qu'elle a un fils unique, âgé de dix-neuf ans, d'une beauté extraordinaire, et que, pour le préserver des tentations faciles, des agaceries du vice, des maladies contagieuses et de l'usage des mercureux, elle n'a pas trouvé d'autre moyen, depuis plusieurs années, que de l'initier elle-même progressivement et avec les ménagements voulus à tous les plaisirs sexuels, qu'elle rationnait les élans voluptueux de l'adolescent, qu'elle est descendue ensuite pour lui à toutes les complaisances lubriques et à tous les raffinements du libertinage le plus licencieux, qu'elle adore « ce véritable Apollon », qu'elle est enceinte de ses œuvres et qu'elle a cherché à se faire avorter, parce qu'elle est veuve, parce que son ventre grossit et qu'elle craint de n'avoir plus autant de charmes aux yeux de celui qui partage son lit, et qui, en cas d'infidélité, la conduirait infailliblement au suicide ! En dehors de ses épouvantables révélations, cette malheureuse femme est intelligente, gracieuse, distinguée, très versée dans les

choses de la politique, de la Bourse et du sport; elle a d'elle-même et de « son dévouement pour son fils » une haute opinion, déclare qu'elle sait ce qu'elle dit et ce qu'elle fait, qu'elle n'a jamais perdu la raison un seul instant, discute pied à pied avec le médecin qui lui reproche son crime avec l'énergie de l'indignation et qui finit par la plaindre avec la clémence émue qu'inspire la constatation de la folie, puis elle repousse avec hauteur tout blâme et tout pardon, défie la médecine et la justice, déclare qu'elle se sent intérieurement absoute par Dieu, qui seul est infaillible. Une fuite inopinée à l'étranger a mis fin aux préliminaires d'une séquestration dans une maison de santé.

Accouchée à Londres, elle a perdu son nouveau-né, à la suite de convulsions, à l'âge de cinquante-huit jours.

OBSERVATION LXXIX. — Le père et la fille. — Grossesse. — Suicide du père.

Une grande et belle jeune fille de quatorze ans et trois mois habitait seule chez son père, âgé de quarante-cinq ans. Sa mère, aide de cuisine dans une très grande maison, ne rentrait jamais qu'à une heure du matin.

Pendant dix-huit mois, des relations coupables eurent lieu entre le père et la fille, qui tint ces relations absolument secrètes, car elle craignait grandement pour sa vie.

Sur une dénonciation anonyme, basée sur un certain degré d'embonpoint progressif chez la jeune fille, le commissaire de police manda le père dans son cabinet. Au lieu de se rendre à l'invitation, il s'enferma et se pendit.

Le lendemain, M. Léon Renault, préfet de police, me pria d'examiner la jeune fille. Elle était enceinte de quatre mois et demi et était très intelligente. L'administration l'a immédiatement placée. L'enfant vit et est idiot.

Telle est l'horrible clinique que nous offrent les rapprochements incestueux. Comment peut-il y avoir encore des partisans des unions consanguines? La conclusion de ces faits est facile à tirer : la famille ne doit pas trouver dans son propre sein les éléments d'une famille nouvelle. Le sang a, en quelque sorte, horreur de lui-même, dans le rapport des sexes. C'est par un sang étranger qu'il tient à se perpétuer.

Je ne veux pas terminer ce qui a rapport à l'inceste, sans faire connaître ici une observation de passion incestueuse qui a fini par conduire un malheureux sur l'échafaud.

OBSERVATION LXXX. — Passion violente d'un père pour sa fille. — Résistance énergique. — Assassinat. — Condamnation à mort. — Exécution.

Henri Feldtmann, âgé de cinquante-six ans, ouvrier tailleur, est traduit à la cour d'assises de Paris, le 29 avril 1823, accusé d'avoir tué sa propre fille, pour laquelle il avait conçu depuis six ou sept ans une violente passion.

La passion de Feldtmann pour sa fille Victoire paraît remonter à 1815, et n'a fait que s'accroître jusqu'en 1823 par l'opiniâtre résistance opposée à la séduction. Le pasteur Gœpp, instruit dès le commencement, de l'horrible dessein de ce malheureux

père, eut plusieurs entretiens à ce sujet avec lui; Feldtmann, au lieu de se justifier, s'emporta contre sa fille; il promit cependant de ne plus l'inquiéter, mais il ne tint pas ses promesses. De 1817 à 1818 les attentats étant devenus plus directs et plus alarmants, les emportements de cet homme contre sa femme et ses filles, plus fréquents et plus violents, celles-ci se déterminèrent à se réfugier chez une parente; elles finirent cependant par se réunir à Feldtmann qui, loin de s'être corrigé de son funeste penchant, tint la même conduite envers sa fille. Plusieurs fois il eut recours à la violence pour satisfaire sa passion; un jour Victoire fut obligée de lui donner deux soufflets pour se dérober à ses importunités, et une autre fois, sa seconde fille ne parvint à secourir Victoire qu'en s'emparant du pouce de son père et en le renversant sur le poignet. La mère et les deux filles quittèrent de nouveau Feldtmann, en lui laissant ignorer le lieu de leur retraite. La police, prévenue de cette affaire, menaça Feldtmann, qui était étranger, de le renvoyer dans son pays, s'il ne changeait pas de conduite à l'égard de sa fille; il répondit qu'il aurait toujours le droit d'emmener ses enfants.

Feldtmann, ayant découvert la retraite de sa femme et de ses filles, s'y rendit, frappa deux heures à la porte avant d'y être introduit, et fit ensuite d'inutiles sollicitations auprès de Victoire. Le 23 mars 1823, il pria M. Gœpp de faire revenir sa fille avec lui, disant que sans cela il se porterait à des actes de violence. Le lendemain il achète un long couteau pointu qu'il cache dans sa poche, va trouver sa famille, déjeune avec elle; il renouvelle ses instances auprès de Victoire pour la déterminer à le suivre; sur son refus il s'écrie : « Eh bien! tu es cause que je périrai sur l'échafaud? » Il lui perce le cœur et blesse sa femme et son autre fille.

L'avocat général qui porta la parole dans cette affaire, repoussa énergiquement l'assimilation d'une violente passion à la folie : « Confondre, a-t-il dit, l'égarement des passions vicieuses avec l'innocent délire de l'aliénation mentale, ce serait proclamer l'impunité de tous les plus grands forfaits, placer leur justification dans leur immoralité même, et livrer l'ordre social à un bouleversement universel. »

Feldtmann fut guillotiné.

XIII. — DÉPRAVATIONS ÉROTIQUES. — PROFANATION DE CADAVRES. — ATTENTATS APRÈS LA MORT ET SUR LA COUCHE FUNÈBRE. — VIOLATION DE SÉPULTURES.

Nous voici arrivé à la relation de faits véritablement monstrueux. Après avoir jeté les yeux sur la hideuse et révoltante clinique qui va suivre, le lecteur trouvera sans doute que les troubles les plus profonds et les plus graves de l'entendement humain sont seuls capables d'excuser de pareils égarements. C'est triste à dire, mais nous ne sommes cependant pas convaincu que les auteurs des attentats qui vont être rapportés aient été *tous* des aliénés : nous ne le pensons même pas. Enregistrons donc, sous toutes réserves, ces observations dont quelques unes renferment les détails d'un cynisme inattendu, et qui, s'il n'était vrai, serait tout à fait invraisemblable.